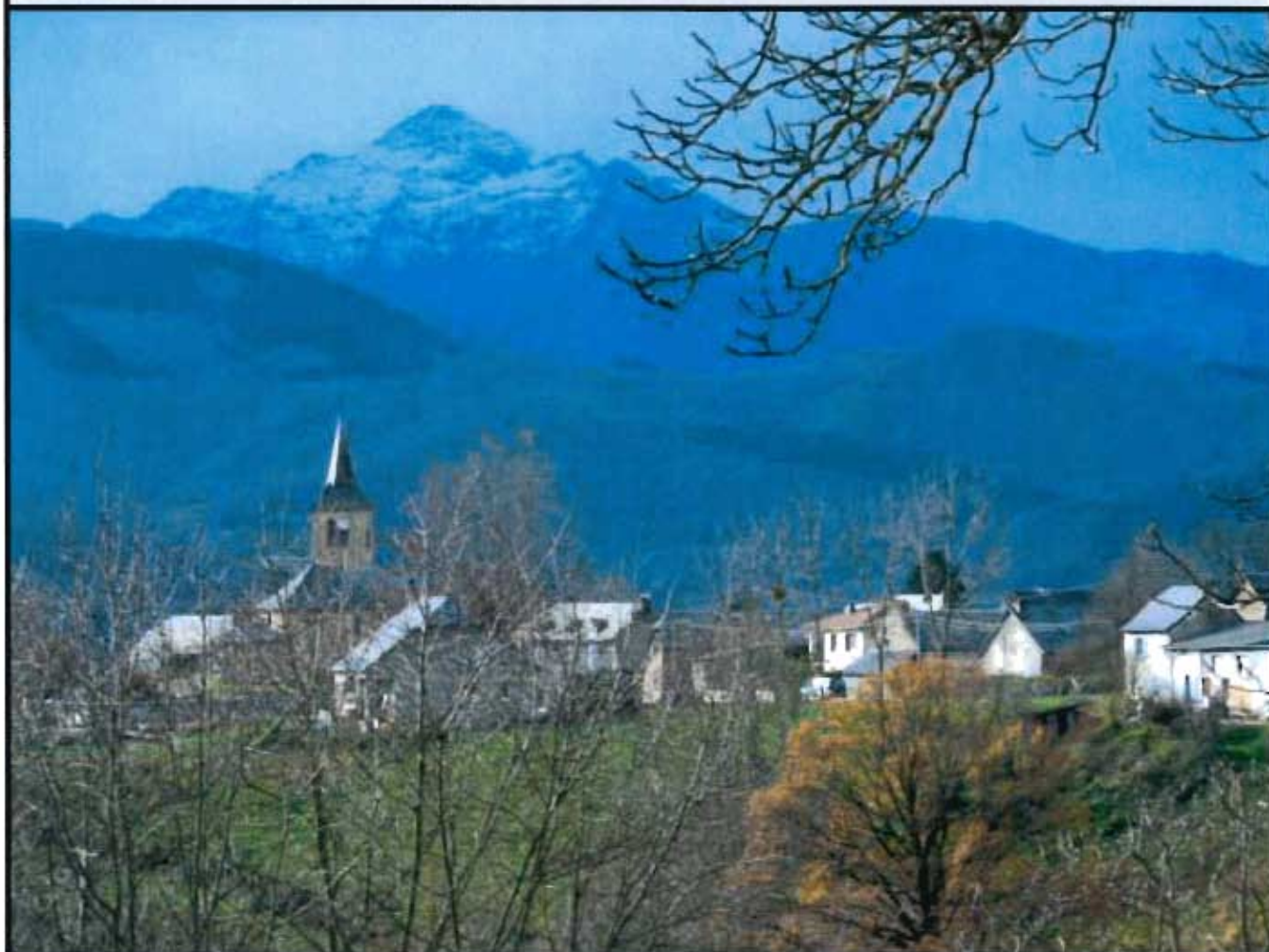


COMMUNE DE TILHOUSE

CARTE COMMUNALE



Annexes



Bureau Etudes Environnement

Hélioparc Pau-Pyrénées
2 av Pierre Angot
64053 PAU Cedex 09

Tel : 05 59 84 49 21

Fax : 05 59 30 30 67

E-Mail : tydie.lapassade@wanadoo.fr

SOMMAIRE

1	ANNEXES SANITAIRES.....	2
1.1	LE RESEAU D'EAU POTABLE ET INCENDIE	3
1.1.1	<i>Réseau AEP.....</i>	<i>3</i>
1.1.2	<i>La défense contre l'incendie</i>	<i>7</i>
1.2	L'ASSAINISSEMENT	9
1.3	DECHETS	13
2	BATI	14
3	SERVITUDES ET CONTRAINTES	18
3.1	SERVITUDES OU CONTRAINTES	19
3.1.1	<i>liées au milieu humain</i>	<i>19</i>
3.1.2	<i>liées à l'environnement</i>	<i>23</i>
4	TABLEAU DES FUTURS LOTS CONSTRUCTIBLES	27

1 ANNEXES SANITAIRES

1.1 LE RESEAU D'EAU POTABLE ET INCENDIE

1.1.1 RESEAU AEP

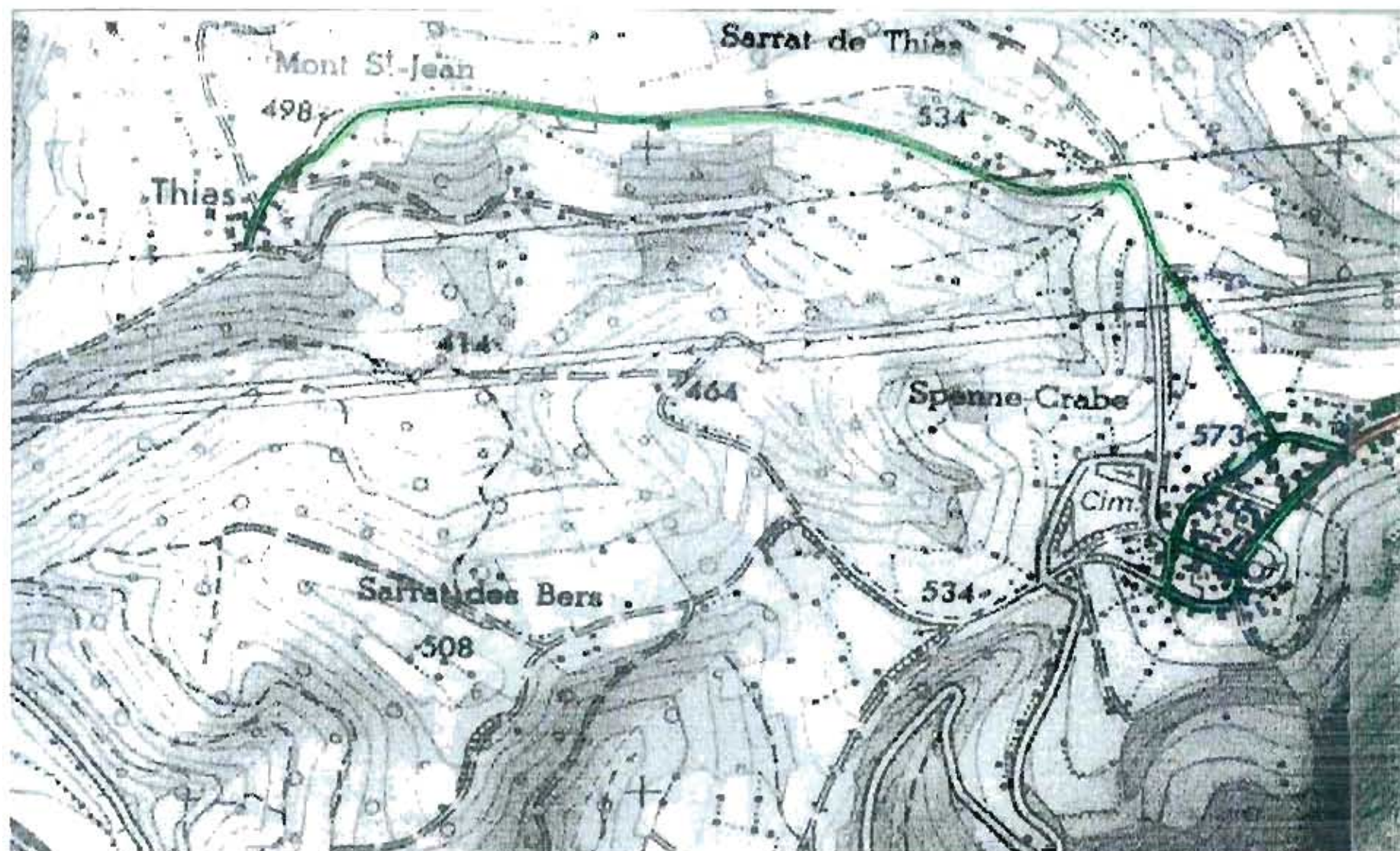
La gestion de l'eau potable est gérée par la commune et le mode d'exploitation est délégué à Veolia Eau.

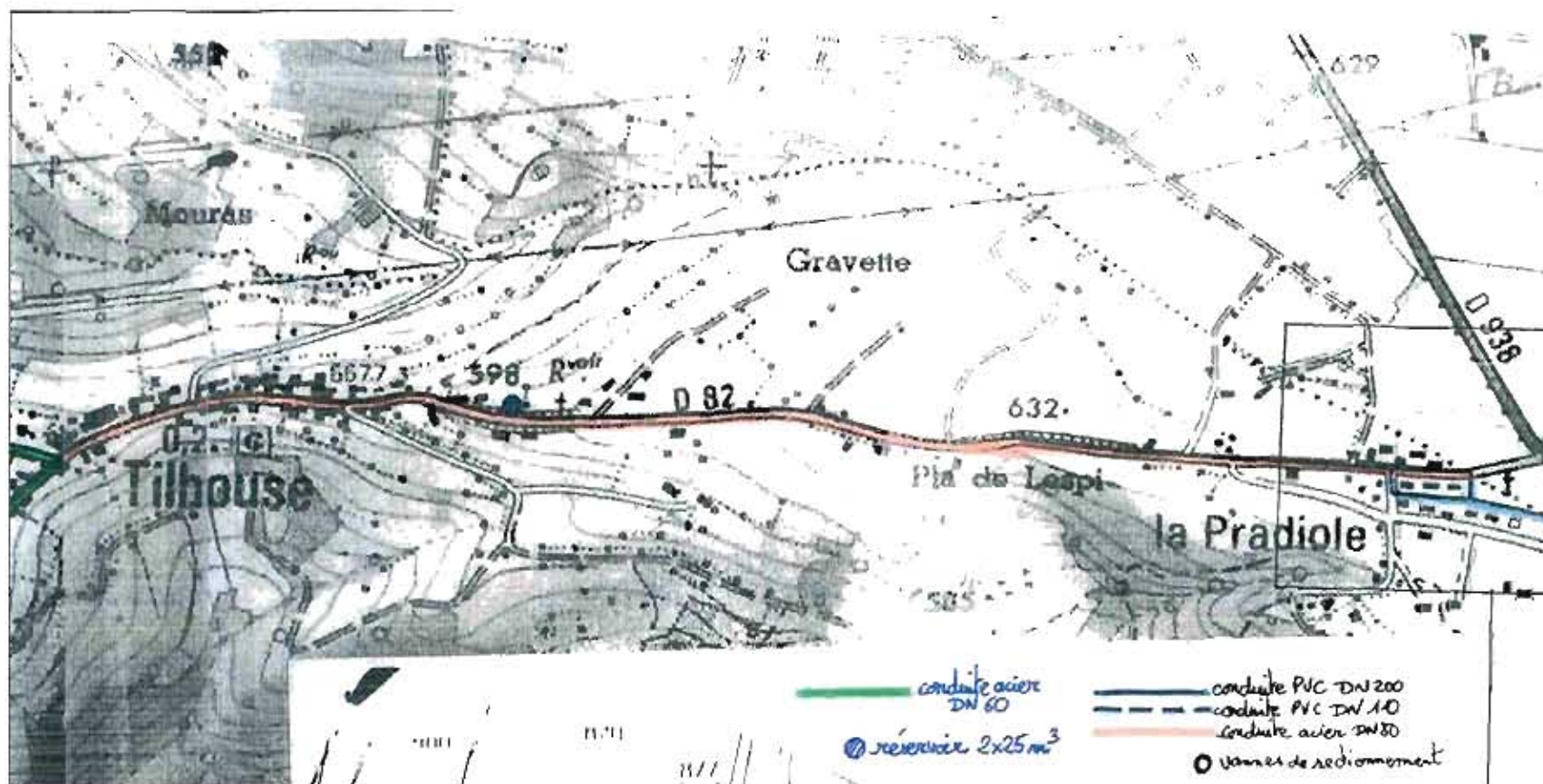
La source d'alimentation en eau potable est la source Saint Martin Saint Paul.

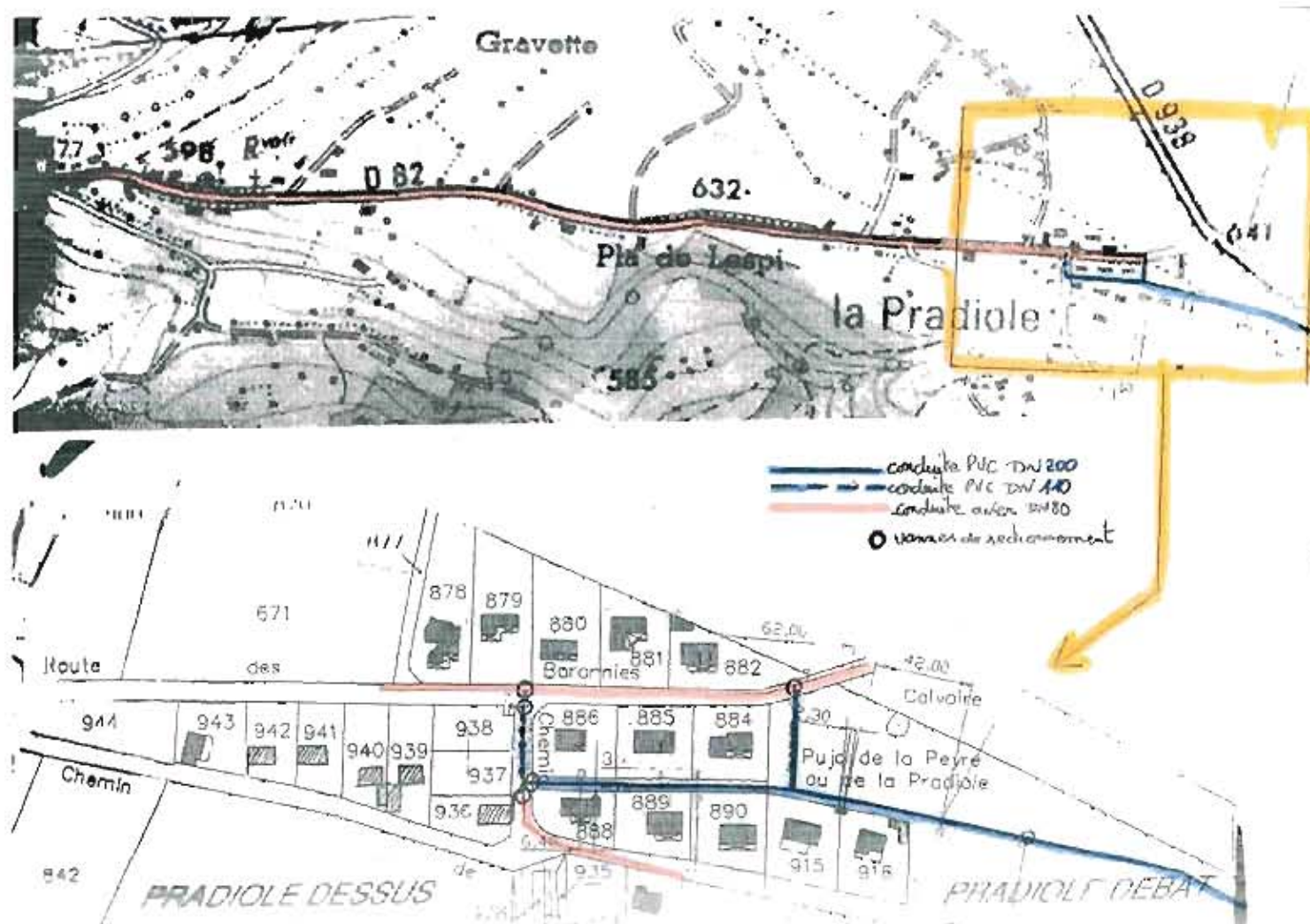
Le territoire communal possède un réservoir d'eau potable de 65 m³ à l'ouest du centre bourg.

Sur le territoire de Tilhouse, le réseau d'adduction d'eau potable est représenté par quatre canalisations : 1 alimentant le bourg (60 mm) et d'autres, les quartiers excentrés (60 mm pour le quartier de Thias, 80 mm sous la RD 82, 200 mm et 110 mm pour le quartier de La Pradiole).

L'analyse effectuée par le service Santé-Environnement de l'Agence Régionale de la Santé Midi-Pyrénées sur les eaux distribuées montre une bonne qualité. Les contrôles sont réalisés : à la source (captage), lors de la mise en distribution (réservoir), en distribution (robinet à usage courant). Les analyses sont donc toutes conformes aux normes d'eau potable.







1.1.2 LA DÉFENSE CONTRE L'INCENDIE

La sécurité incendie est assurée dans le centre bourg par 4 poteaux incendies de 70m³ et 2 poteaux incendies de 100m³ implantés dans le quartier La Pradiole.

Selon les simulations de couverture incendie du Service Départemental d'Incendie et de Secours (cf cartographie du SDIS page suivante), seul le quartier de « La Pradiole » est défendu contre l'incendie. Le village et le quartier « Thias » ont une défense incendie insuffisante car les poteaux existants sont d'un débit trop faible.

La municipalité envisage de pourvoir à la défense incendie en réalisant les équipements suivants en 2012 :

- La création d'une réserve incendie de 60m³ située place de l'Eglise ;
- La création d'une réserve incendie de 60m³ située dans la cour de la Mairie ;
- La création d'une réserve incendie de 60m³ située sur le parking de la salle des fêtes ;
- Pose d'une prise d'eau sur le réservoir ;*
- Implantation d'un poteau incendie normalisé de 100 mm de diamètre, quartier La Pradiole.

SOSSES - Service Informations Opérationnelles
Simulation de Défense Incendie
Commune de TILHOUSE
Echelle : 1/11 000

Echelle 1/20 000



Tournée Janvier 2011
B2E LAPASSADE

Annexes

1.2 L'ASSAINISSEMENT

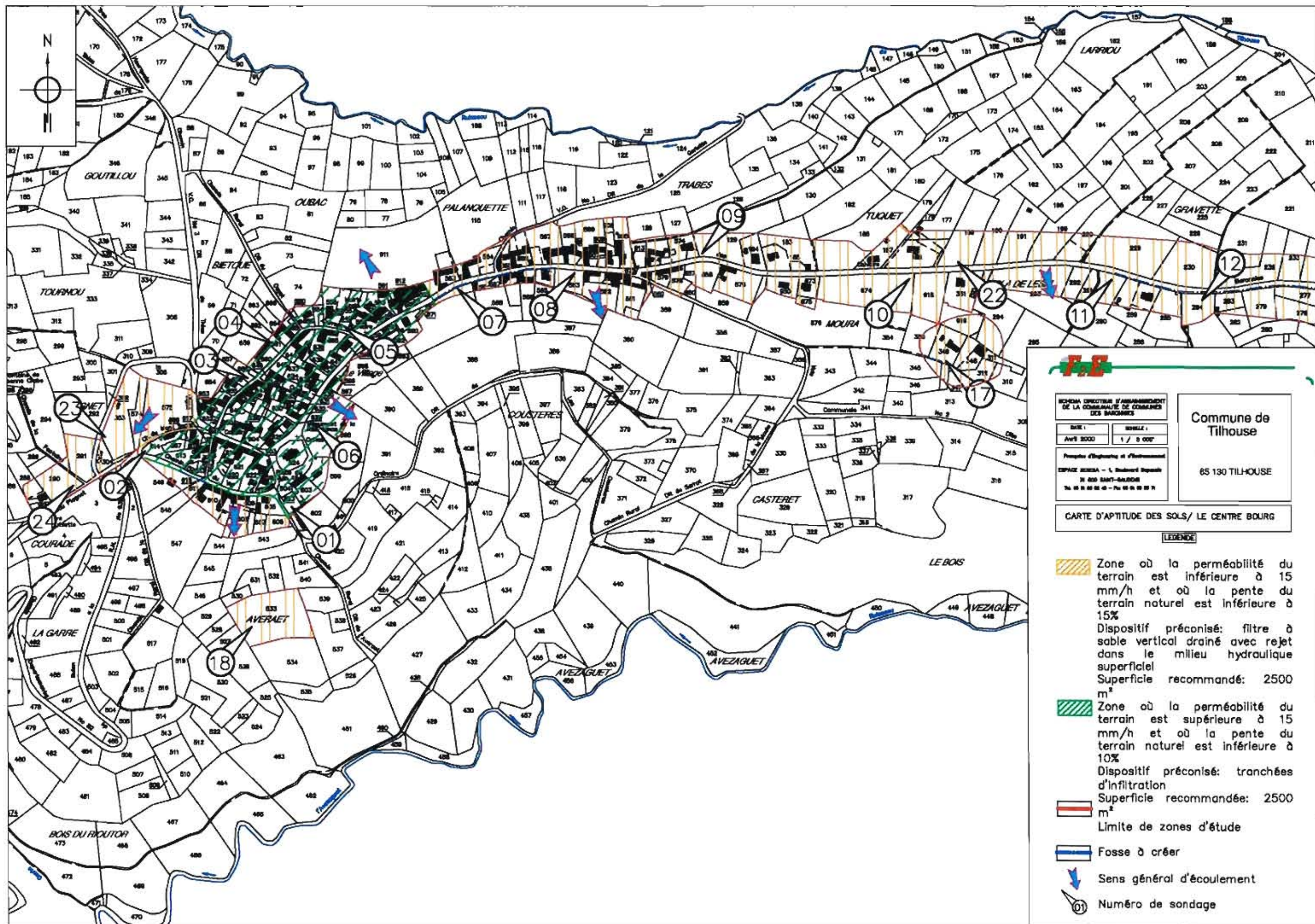
Véolia Assainissement gère l'assainissement sur la commune.

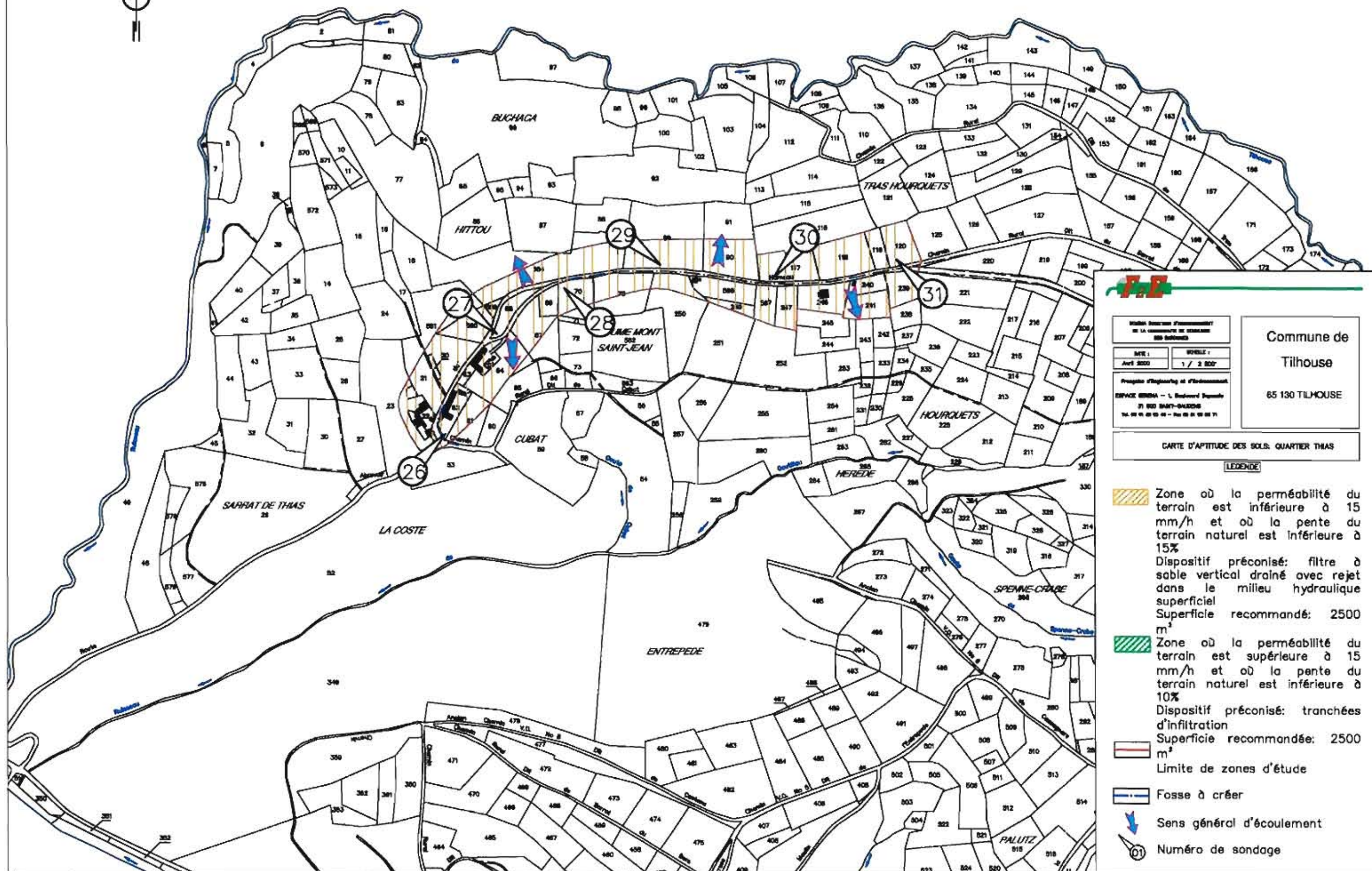
Un SDA (Schéma Directeur à Assainissement) crée en 2002 a conclu à un mode d'assainissement autonome sur la totalité du territoire.

D'après le SDA, il est nécessaire de réhabiliter au moins 70% des dispositifs existants et de créer de nombreux fossés (1810 ml) pour collecter les effluents. La commune a délégué la compétence assainissement autonome à la Communauté de Communes des Baronnie (assainissement non collectif : SPANC).

La carte d'aptitude des sols distingue deux types de zones : (*cf annexe SDA*)

- zone où la perméabilité du terrain est supérieure à 15 mm/h et où la pente du terrain naturel est inférieure à 10 %. La superficie recommandée est de 1500m² (dispositif préconisé : tranchées d'infiltration).
- zone où la perméabilité du terrain est inférieure à 15 mm/h et où la pente du terrain naturel est inférieure à 15 %. La superficie recommandée est de 2500m² (dispositif préconisé : filtre à sable vertical drainé avec rejet dans le milieu hydraulique superficiel).





Mairie de Tilhouse
100 rue de la République
65 130 TILHOUSE
Tél. 03 31 45 45 45 - Fax 03 31 45 45 45

Commune de
Tilhouse
65 130 TILHOUSE

CARTE D'APTITUDE DES SOLS: QUARTIER THIAS

LEGENDE

-  Zone où la perméabilité du terrain est inférieure à 15 mm/h et où la pente du terrain naturel est inférieure à 15%
Dispositif préconisé: filtre à sable vertical drainé avec rejet dans le milieu hydraulique superficiel
Superficie recommandée: 2500 m²
-  Zone où la perméabilité du terrain est supérieure à 15 mm/h et où la pente du terrain naturel est inférieure à 10%
Dispositif préconisé: tranchées d'infiltration
Superficie recommandée: 2500 m²
-  Limite de zones d'étude
-  Fosse à créer
-  Sens général d'écoulement
-  Numéro de sondage



SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES BARRAGES

DATE :	EDITION :
Avril 2000	1 / 5 000

Projet d'assainissement et d'entretien
ESPACE SEMI - L. Roussier Ingénieur
21 000 0000-0000
11 00 00 00 00 - 00 00 00 00 00

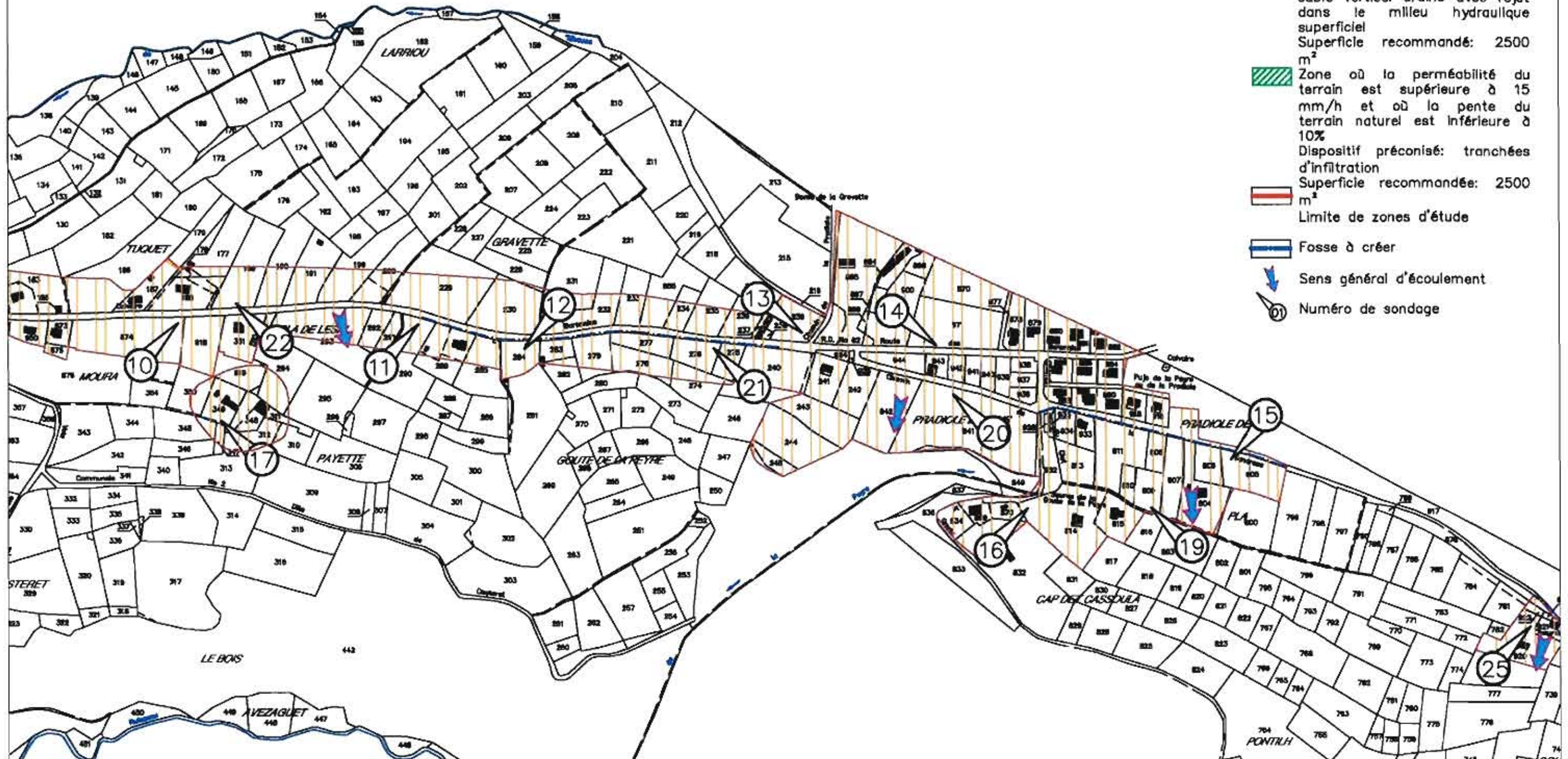
Commune de
Tilhouse

85 130 TILHOUSE

CARTE D'APTITUDE DES SOLS: LA PRADOLE

LEGENDE

-  Zone où la perméabilité du terrain est inférieure à 15 mm/h et où la pente du terrain naturel est inférieure à 15%
Dispositif préconisé: filtre à sable vertical drainé avec rejet dans le milieu hydraulique superficiel
Superficie recommandée: 2500 m²
-  Zone où la perméabilité du terrain est supérieure à 15 mm/h et où la pente du terrain naturel est inférieure à 10%
Dispositif préconisé: tranchées d'infiltration
Superficie recommandée: 2500 m²
-  Limite de zones d'étude
-  Fosse à créer
-  Sens général d'écoulement
-  Numéro de sondage



1.3 DECHETS

La commune de Tilhouse a transféré la compétence « Déchet » à la Communauté des Communes des Baronnie (arrêté n°2006-324-4). Elle a pour compétence de collecter et traiter les déchets ménagers et assimilés de la commune.

Toute la population est desservie, par une collecte hebdomadaire, en ce qui concerne les ordures ménagères et les emballages ménagers (collecte sélective).

2 BATI

Extrait de la Charte paysagère des Baronnie

L'habitation est un des éléments essentiels de l'identité des Baronnie. Toutes les maisons des Baronnie sont bâties selon un modèle de base représenté par la plus petite d'entre elles. Même les maisons qui n'avaient pas de vocation agricole ont été construites selon ce même schéma.

Il s'agit d'une maison rectangulaire aux murs très épais (60 cm environ), constitués de pierres et roches trouvées sur place, grossièrement taillées, posées les unes sur les autres et reliées par un mortier grossier à la chaux. Les murs, qui tiennent par gravité (les fondations sont inexistantes ou peu profondes), sont souvent couverts d'un enduit à la chaux.

Le toit, à deux pentes, est couvert d'ardoises clouées sur des voliges jointes reposant sur la charpente. A chaque bout du toit, on peut observer un pan coupé (appelé «cul-de-poule» ou «pardon» de charpentier) qui a pour rôle de casser la force du vent. L'espace compris entre le bord extérieur du toit et le haut des murs est comblé par des dalles de schiste ou des planches. Le toit est généralement surmonté, au Sud, d'une lucarne. La charpente, en ferme, est classique. Certains toits comportent des pigeonniers. Ces lucarnes offrent des variations de formes : lucarne à croupe, lucarne à abside (ou capucine), lucarne à fronton, lucarne à bois chantournés. Ces petits ouvrages, destinés à aérer le fenil pour les premiers et à apporter de la lumière sous les toits pour les seconds, rompent la monotonie du toit et lui apportent une indéniable harmonie. Les lucarnes sont une des grandes richesses architecturales des Baronnie, puisque, tout en respectant toujours la fonctionnalité, leur placement sur le toit et leur forme générale sont déclinées sous un grand nombre de variantes.

Toute maison comporte nécessairement une cheminée adossée à l'un des deux murs pignons.

Portes et fenêtres trament avec régularité et symétrie les façades des maisons. Elles assurent les fonctions d'ouverture et d'éclairage. Leurs menuiseries sont raccordées à la maçonnerie par des encadrements de pierre, de bois ou de briques pour les maisons de style 1900. Réalisées dans des proportions harmonieuses, toujours plus hautes que larges, les ouvertures participent à l'équilibre des façades.

La porte d'entrée est souvent centrée sur la façade principale avec un seuil de pierre pour éviter les eaux de ruissellement. L'encadrement des portes et parfois aussi celui des fenêtres est fait d'une pierre de taille gris-bleu proche du marbre et originaire des carrières de Laborde. Le linteau comporte une clef d'arc ouvragée comportant la date de construction de la maison et un motif représentant très souvent un cœur, à l'endroit ou à l'envers, parfois une coupe d'abondance, d'autres fois une croix basque, une étoile ou une fleur de lis ou un soleil, ... Le linteau peut être droit ou cintré.

Les fenêtres sont disposées de part et d'autre de la porte de façon régulière et alignées verticalement. Elles ont deux battants à petit-bois.

Des percements secondaires sont parfois pratiqués dans les murs borgnes exposés au mauvais temps pour assurer la ventilation et apporter un peu de lumière. Ces ouvrages sont toujours de petite taille et adoptent une forme horizontale ou verticale

effilée. Encadrés avec du bois ou de la pierre, parfois dotés d'un volet en bois, ils présentent différents aspects.

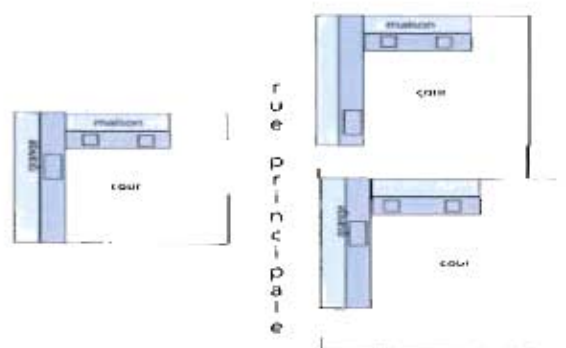
Les granges se situent dans le prolongement de l'habitation ou bien fait avec elle un angle droit. Il est rare qu'elle constitue un bâtiment indépendant

Il arrive que les façades au soleil, Est ou Sud, soient surmontées d'une galerie. Bien abritée du vent, cette galerie tire tout profit de sa bonne orientation :

- séchage du bois et de certaines récoltes (maïs) en dessous,
- lieu d'agrément tempéré,
- ensoleillement en hiver des pièces qui se trouvent en arrière de la galerie, lorsque le soleil est au plus bas dans le ciel, et donc réchauffement,
- non-pénétration en été du soleil dans ces mêmes pièces, lorsque l'astre est haut dans le ciel, et donc apport de fraîcheur.

La cour se trouve au carrefour des activités professionnelles et de la vie de la maison. Tous les bâtiments qui composent la maison (maison, grange, porcherie, poulailler, hangar...) tournent leur façade vers la cour. La forme en L ou en U des bâtiments l'abrite contre le mauvais temps et lui confère une certaine intimité. Le sol de la cour est aplani, ce qui oblige souvent, à cause du relief, à construire tout autour des murs de soutènement.

La maison des Baronnie est délimitée uniquement par des murets ou des haies et la plupart du temps le portail en est absent. Actuellement, les habitants multiplient les enclos et portails de toutes sortes.



La grange-étable est un bâtiment indispensable à la vie rurale puisqu'elle accueille de nombreuses activités: remise, étable, écurie, fenil, atelier... Située orthogonalement par rapport à la maison, sa conception architecturale est avant tout fonctionnelle:

- des murs solides pour protéger du froid la partie consacrée à l'étable,
- un treillis de lattes de bois, disposées en carrée ou en losange, formant parfois des dessins plus recherchés, pour permettre la ventilation du fenil,
- de grandes portes pour passer commodément,
- de petites ouvertures pour éclairer et ventiler,
- une partie entièrement ouverte sur la cour pour entreposer et abriter les attelages et les outils, tout en pouvant les faire entrer et sortir sans entrave,

- le toit en ardoise et doté d'une grande lucarne fourragère qui permet d'engranger le foin. Des outeaux améliorent la ventilation et évacuent les gaz de fermentation, propices à l'incendie. Ces outeaux ont des formes diverses, triangulaires coniques ou rectangulaires, et s'inscrivent dans l'espacement entre 2 chevrons.

3 SERVITUDES ET CONTRAINTES

Cf plan ci-après

3.1 SERVITUDES OU CONTRAINTES

3.1.1 LIEES AU MILIEU HUMAIN

3.1.1.1 Site archéologique et monuments historiques

Le Service Régional de l'Archéologie a recensé une motte féodale (ouvrage de défense médiéval ancien, composé d'un rehaussement important de terre rapportée de forme circulaire), situé dans le bourg. L'église et le cimetière ont été construits sur ce site.

Il existe également 2 Tumulus inscrits aux Monuments Historiques dans le quartier de La Pradiole et celui d'Estaque d'Avezac. Ils engendrent chacun un périmètre de 500m à l'intérieur duquel l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France est sollicité.

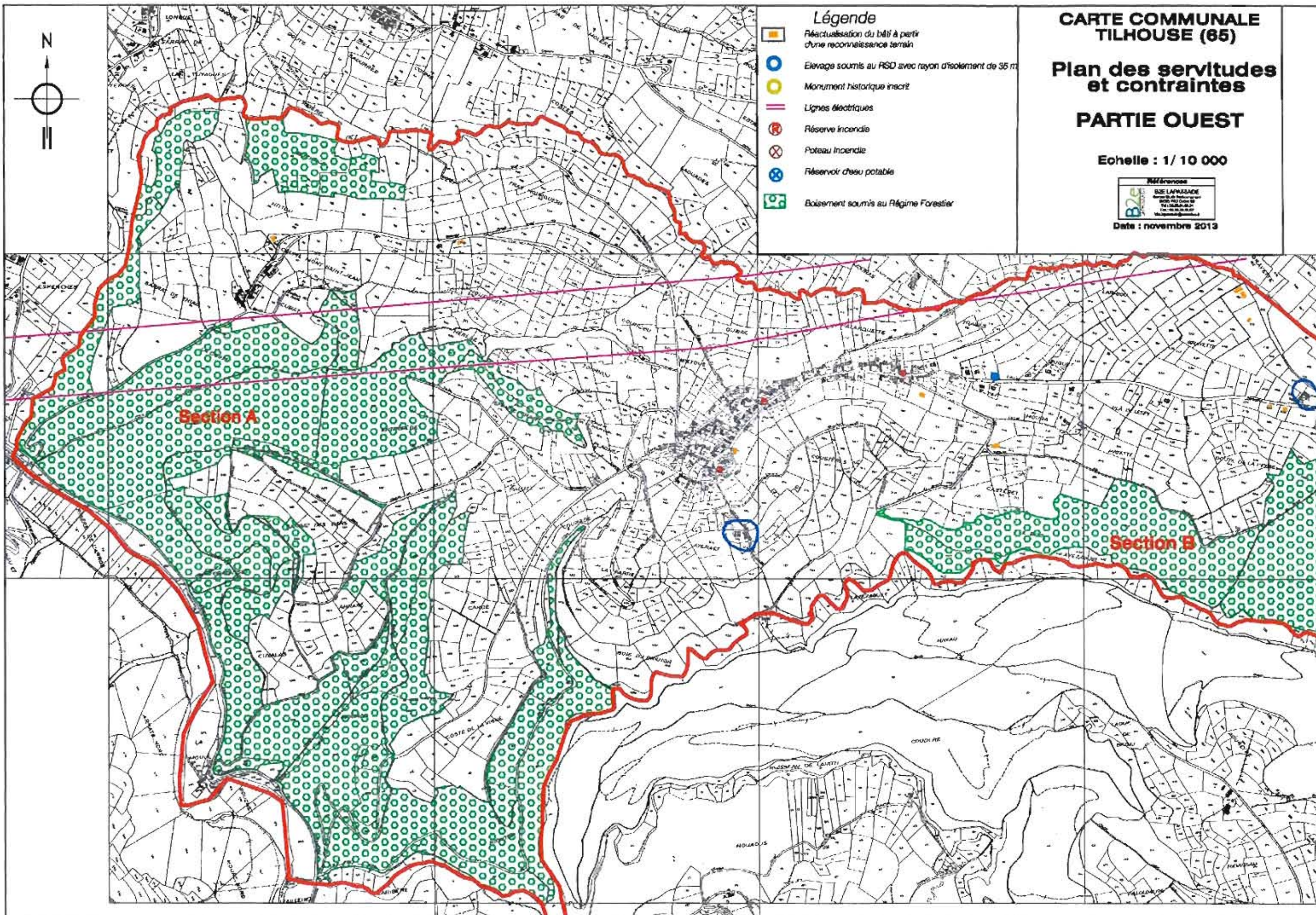
Localisation de la motte féodale (échelle 1/10 000ème)

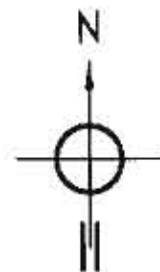


3.1.1.2 Activités agricoles

D'après la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations et le service ICPE de la préfecture des Hautes-Pyrénées, la commune ne possède aucune installation classée. Cependant, deux élevages sont soumis aux Règles Sanitaires Départementales, lesquelles imposent un rayon d'élevage pour une fumière de 35m.

« Les fumiers provenant des écuries, vacheries, bouveries, bergeries, porcheries, élevages de volailles ou de petits animaux sont évacués aussi souvent qu'il est nécessaire. Leurs dépôts ne doivent en aucun cas être établis sur les terrains compris dans le périmètre de protection des sources et des captages d'eau, à moins de 20 m des aqueducs utilisés pour le transport des eaux potables, et à moins de 35 m des puits et citernes. Ils doivent être également établis à une distance d'au moins 35 m des voies publiques, des établissements publics et des habitations. Dans ce cas, cette distance pourra être réduite à moins de 35 m, en restant toutefois supérieure à 5 m, si les fumiers sont déposés sur des aires étanches, convenablement aménagées pour permettre l'évacuation des purins, soit dans des fosses appropriées, soit aux conduits d'évacuation des eaux usées de la collectivité. » (Extrait du RSD)





- Légende**
- Réactualisation du bâti à partir d'une reconnaissance terrain
 - Elevage soumis au RSD avec rayon d'isolement de 35 m
 - Monument historique inscrit
 - Lignes électriques
 - Réserve incendie
 - Poteau incendie
 - Réservoir d'eau potable
 - Boisement soumis au Régime Forestier

CARTE COMMUNALE TILHOUSE (65)

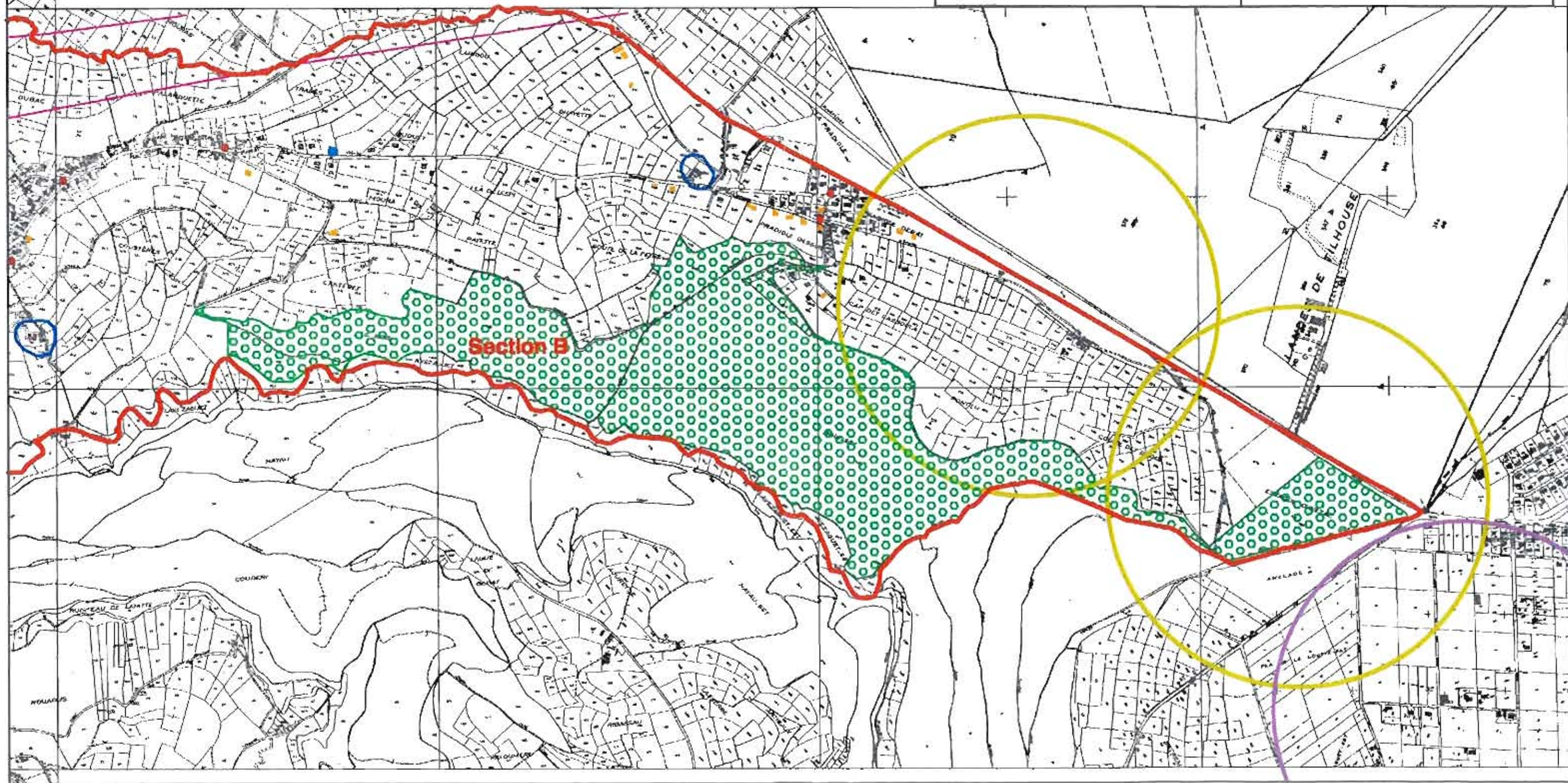
Plan des servitudes et contraintes

PARTIE EST

Echelle : 1/ 10 000

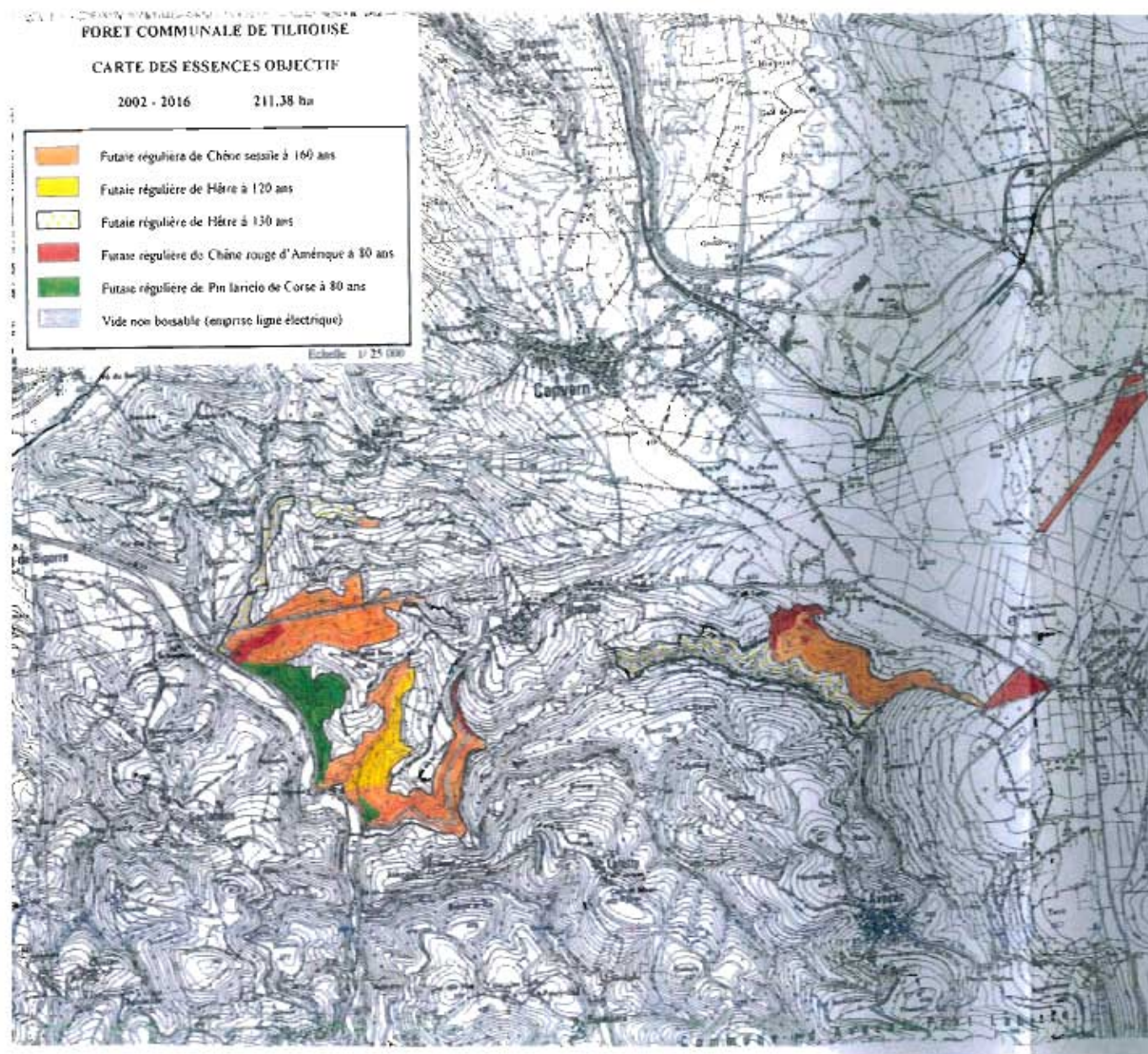


Date : novembre 2013



3.1.2 LIEES A L'ENVIRONNEMENT

3.1.2.1 Boisements soumis au régime forestier



3.1.2.2 Zones naturelles d'intérêt écologique floristique et faunistique

Les plus proches sites qui font l'objet d'une protection réglementaire sont :

- à 6,5 km à l'Est, dans une autre vallée, la ZSC FR7301822 - Garonne, Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste du réseau Natura 2000,
- à 8,3 km au sud, dans les premiers contreforts pyrénéens, la ZSC « Hautes Baronnies Coume des Pailhas »

Par contre, une partie du territoire communal, de l'Ouest vers l'Est jusqu'au quartier La Pradiole, est recensée en Znieff de type 2, celle des Baronnies.

La ZNIEFF de type 2 s'étend sur les terrains sédimentaires de la zone nord-pyrénéenne de l'est de l'Adour, composée au nord des flyschs noirs des Baronnies, marnes et brèches diverses, éléments du Mésozoïque dominés au sud par les chaînons calcaires de type urgonien. C'est un ensemble collinéen sur le plémont des Pyrénées, entrecoupé de ruisseaux et de vallons, et dont les reliefs s'accroissent vers le sud en affleurements calcaires rocheux de plus en plus verticaux (falaises du Lhéris, Bilexe ; pic du Bassla). C'est une entité bien délimitée par l'Adour et la Neste, et le plateau lannemezanais au nord. L'agriculture traditionnelle y est encore bien présente, notamment l'élevage, et y favorise une mosaïque de milieux entre pâturages, prairies de fauche, landes et fourrés. De grands complexes forestiers sont présents, surtout au nord (Escaladieu) et au sud (massif forestier des hautes Baronnies) ; de nombreux bois de tailles diverses se rencontrent sur le reste du secteur. L'habitat est très dispersé, et les villages sont de petite taille.

La présence du calcaire, la diversité des pratiques agricoles, le gradient altitudinal, ajoutés à une absence d'infrastructures lourdes, offrent une mosaïque de milieux riches, variés et préservés où s'est développée depuis longtemps une grande diversité d'insectes, de fleurs, de reptiles, de mousses, de champignons, d'invertébrés divers, d'oiseaux et de poissons, conférant à cette ZNIEFF un rôle de préservation de la nature important pour le plémont pyrénéen. L'influence atlantique s'y fait encore sentir par le biais des précipitations, et contraste fortement avec les fortes pentes exposées au sud sur calcaire conférant un caractère plus thermophile.

Du nord au sud, on passe d'un faciès de type collinéen à un faciès plus montagnard à la limite du subalpin avec grandes falaises et forêts ravinées. Les milieux les plus remarquables et les plus riches sont les falaises pyrénéennes calcaires. Elles sont l'habitat privilégié de nombreuses plantes endémiques, comme la Scrophulaire des Pyrénées (*Scrophularia pyrenaica*) ou l'Androsace hérissée (*Androsace hirtella*), toutes deux protégées au niveau national. C'est aussi l'habitat des rapaces rupestres (Vautour péronot, Faucon pèlerin...). Tout autour, les pelouses sur affleurements calcaires, les éboulis, représentent aussi des habitats riches en plantes déterminantes ou en orchidées. On rencontre sur ces milieux des plantes assez rares dans la région comme la Tulipe australe (*Tulipa sylvestris* subsp. *australis*) ou l'Orchis pâle (*Orchis pallens*).

Le réseau hydrique est une composante importante du secteur. Les cours d'eau, issus d'un énorme réseau karstique en amont, sont exempts de sources de pollutions anthropiques. Ils sont propices au développement de la Loutre, du Desman et aux poissons et écrevisses.

Les grands complexes forestiers offrent un habitat privilégié pour la faune. C'est là que nichent le Circaète Jean-le-Blanc, le Pic mar, l'Aigle botté ou encore le Grand Tétraz. On y trouve également un important dortoir de Milan royal. Au niveau flore, le Mélèze glabre (*Cerinus glabra* subsp. *pyrenaica*), endémique pyrénéenne, se trouve sur les hauteurs, tandis que la Lathrée écaillée (*Lathraea squamaria*) se rencontre dans les fonds de vallées humides.

L'élevage maintient de nombreux milieux ouverts en transition avec des landes de reconquête, et permet en parallèle le maintien des prairies de fauche traditionnelles et de leur grande diversité floristique et faunistique, propices pour les papillons, les coléoptères et tous les autres insectes.

Parmi les autres espèces floristiques remarquables de cette ZNIEFF, on peut noter la présence d'une mousse rare, la Buxbaumie verte (*Buxbaumia viridis*), d'une fougère, le Cystopteris des montagnes (*Cystopteris montana*), et de stations d'Œillet superbe (*Dianthus superbus*), toutes protégées.

Les coléoptères saproxyliques présents, dont le rare *Aesalus scarabaeoides*, profitent des vieilles châtaigneraies à fruits et de la présence de vieux peuplements de reconquête (avec de nombreuses essences pionnières comme le bouleau, qui meurent et alimentent le compartiment bois mort). Des zones refuges pour les coléoptères saproxyliques ont assurément dû exister dans le passé. Les accrues et surtout la maturation forestière leur permettent aujourd'hui de s'épanouir dans ces Baronnies.

La régression de l'agriculture traditionnelle et de l'élevage, et avec elle la fermeture des milieux ouverts, (pelouses calcaires, prairies de fauche) constituent la principale menace pour la diversité de cette ZNIEFF. Les grands massifs forestiers sont également sujets à des évolutions locales (coupes, ouvertures de pistes) pouvant affecter les espèces, et en particulier porter préjudice à la quiétude de la faune présente, notamment à la reproduction des grands rapaces pyrénéens.

La Znieff du réseau hydrographique de l'Arros a été révisée en type 1 (Znieff de 2^{ème} génération, sous réserve de validation par le MNHN).

Cette ZNIEFF couvre l'ensemble du réseau hydrographique des Baronnies. Elle correspond notamment à l'habitat de 2 espèces de mammifères semi-aquatiques : le Desman des Pyrénées et la Loutre d'Europe, mais aussi à la répartition d'autres enjeux faune-flore étroitement liés à la présence des ruisseaux. De façon générale, la zone comprend 5 m de part et d'autre du lit mineur, mais est étendue en amont de l'Arros, de part et d'autre de ce cours d'eau, aux habitats utilisés par la Loutre, qui sont particulièrement préservés sur ce tronçon. La ZNIEFF joue en outre un rôle de connexion important entre les habitats aquatiques des ZNIEFF contiguës situées en aval et en amont de ce réseau hydrographique.

La ZNIEFF, qui s'étend d'Arrodets en amont à Gourque en aval, intègre l'ensemble du réseau hydrographique des Baronnies, dont le principal ruisseau est l'Arros.

Pour la ZNIEFF concernée, les altitudes extrêmes se situent entre 950 et 290 m, de la forêt de pente dans les vallons encaissés, au fond de vallée très ouvert.

Le linéaire prend en compte essentiellement le cours d'eau, en intégrant tout de même quelques habitats en connexion directe avec les celui-ci et des enjeux naturalistes annexes.

Aucun habitat déterminant n'a été noté sur le site, mais divers enjeux floristiques ont été trouvés.

On peut mentionner la présence de l'Œillet superbe (*Dianthus superbus*) dans certains petits vallons encaissés. Les secteurs encaissés plus fermés accueillent l'Aigremoine élevée (*Agrimonia procera*), une espèce d'aigremoine peu commune dans la région Midi-Pyrénées, et le Gailllet des bois (*Galium sylvaticum*).

Parmi les bryophytes déterminantes ayant été rencontrées sur le site, notons *Hookeria lucens*, une mousse des forêts humides (type aulnaie-saulaie), mais aussi 2 espèces se développant à proximité des sources claires dans les ruisseaux ombragés : *Fissidens grandifrons* et *Trichocolea tomentella*.

Un des enjeux majeurs de cette ZNIEFF est le Desman des Pyrénées, petit mammifère semi-aquatique endémique des Pyrénées et du quart nord-ouest de la péninsule Ibérique, particulièrement original dans tous les aspects de sa biologie. Étroitement adapté à la vie semi-aquatique, il peuple des cours d'eau à régime hydrologique de type nival de transition à pluvio-nival, dans des massifs montagneux ou de piémont recevant une pluviométrie annuelle supérieure à 1 000 mm.

Toutes les perturbations pouvant affecter le fonctionnement des cours d'eau et notamment le fonctionnement hydrologique sont préjudiciables à l'espèce. La pollution, la gestion piscicole, les sports aquatiques, etc. constituent autant de facteurs pouvant affecter de manière négative l'espèce et son habitat. Cette ZNIEFF joue en outre un rôle fonctionnel évident en assurant la connexion avec les habitats aquatiques des autres ZNIEFF situées en amont et en aval.

En phase d'extension depuis la fin des années 1990, la Loutre est également présente sur le site. Même s'il s'agit d'une espèce très adaptée à la vie semi-aquatique à régime alimentaire essentiellement piscivore, elle ne présente pas les mêmes exigences que le Desman des Pyrénées. Elle est notamment présente à l'extrême amont de l'Arros où elle bénéficie d'un habitat très préservé.

À noter également la présence de l'Écrevisse à pattes blanches, un crustacé qui a fortement regressé dans la totalité de son aire de répartition, et qui occupe actuellement les ruisseaux clairs et frais de montagne bien oxygénés. La présence de cette espèce est fortement conditionnée par la qualité de l'eau (réaction forte à la pollution), l'utilisation des berges et du lit par l'activité humaine et les troupeaux de bovins, ainsi que par l'introduction d'espèces de poissons ou d'autres espèces (dont les écrevisses exotiques) concurrentes et souvent plus résistantes.

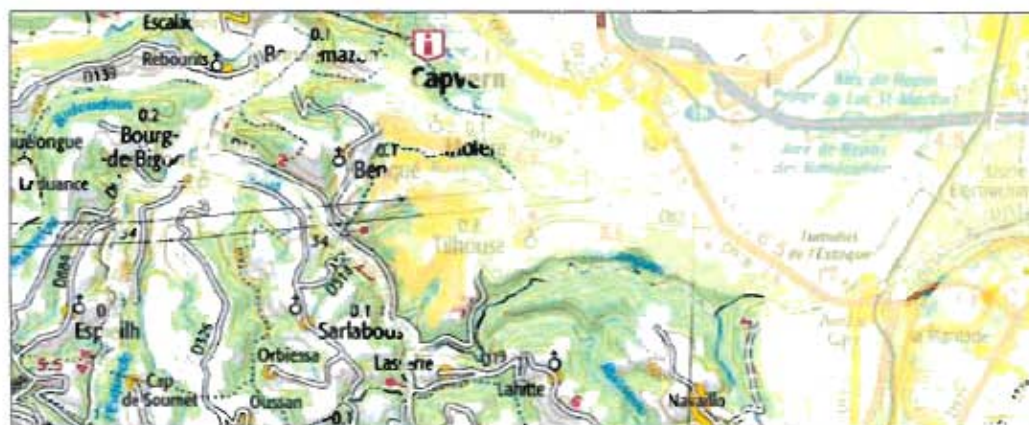
Parmi les reptiles observés au sein de cette ZNIEFF, dans les secteurs agricoles plus ouverts, la Coronelle girondine occupe les abords des cours d'eau où elle peut trouver les tas de pierres et les murets. Le Lézard vivipare, plus étroitement lié à l'humidité, a également été contacté sur le secteur.

Une seule espèce déterminante d'amphibien est connue au niveau du réseau hydrographique : il s'agit de la sous-espèce *fastuosa* de la Salamandre tachetée (*Salamandra salamandra fastuosa*), qui ne se rencontre en France que dans les Pyrénées centrales. Son milieu de prédilection est la forêt mixte de moyenne montagne avec des ruisseaux à proximité pour pouvoir pondre, comme c'est le cas ici. Bien que très localisée dans les Pyrénées centrales, cette sous-espèce est bien représentée dans le piémont pyrénéen des Hautes-Pyrénées.

À noter également sur le site 2 espèces d'insectes : le Gomphe à crochets (*Onychogomphus uncatu*), une libellule, et un coléoptère cavemicole endémique des Pyrénées : *Aphaenops (Cerbaphaenops) crypticola*. Il est connu de l'Ariège aux Hautes-Pyrénées ; sa faible valence écologique et la petite superficie de son aire de répartition en font une espèce vulnérable.

Des prospections complémentaires au niveau du cours d'eau sur les poissons, l'entomofaune, les amphibiens et les mammifères (recherche spécifique notamment de la Musaraigne aquatique et de la Musaraigne de Miller), mais aussi au niveau des milieux attenants, pourraient apporter d'autres éléments importants pour cette ZNIEFF.

3.1.2.3 L'aléa mouvement de terrain



1000 m

©IGN

Aléa retrait-gonflement des argiles (MEEDDM-BRGM)

Propriétaire : BRGM-MEEDDM

Information : Non renseigné

- Aléa fort
- Aléa moyen
- Aléa faible
- A priori nul

4 TABLEAU DES FUTURS LOTS CONSTRUCTIBLES

TABLEAU DES FUTURS LOTS CONSTRUCTIBLES - TILHOUSE							
Quartier	N°parcelles	Surface (en m ²) mesurée avec autocad	Nbre de lots	Commentaires	AEP	Dispositif Assainissement autonome	Réseau électricité
Bourg	658	750	1		Adduction réseau	Tranchées d'infiltration	Information non communiquée
	partie 656	385	-		Adduction réseau	Filtre à sable vertical drainé	
	665	450	1		Adduction réseau	Tranchées d'infiltration	
	557	1125	1		Adduction réseau	Tranchées d'infiltration	
	661	425	-		Adduction réseau	Filtre à sable vertical drainé	
	partie 598	910	2		Adduction réseau	Tranchées d'infiltration	
Palanquette	partie 583	1080	1	restant de la parcelle pentu (difficilement constructible)	Adduction réseau	Filtre à sable vertical drainé	
	partie 129	2640	2		Adduction réseau	Filtre à sable vertical drainé	
	parties 857/858	1470	2		Adduction réseau	Filtre à sable vertical drainé	
Calvaire	partie 186	4200	2		Adduction réseau	Filtre à sable vertical drainé	
Moura	partie 874	1490	1		Adduction réseau	Filtre à sable vertical drainé	
Tuquet	partie 189	2095	1		Adduction réseau	Filtre à sable vertical drainé	
	partie 190	1350	1		Adduction réseau	Filtre à sable vertical drainé	
	partie 191	1630	1	Bâti sur extrémité 191 Talus de plus de 1 m en bordure de la voie départementale	Adduction réseau	Filtre à sable vertical drainé	

Gravette	partie 277	1440	1	CU délivré positif pour 1 lot Restant parcelle : pentu	Adduction réseau	Filtre à sable vertical drainé	Information non communiquée
	Partie 234 et partie 235	2240	2	Talus de 1,4 m de hauteur en bordure voie- même propriétaire	Adduction réseau	Filtre à sable vertical drainé	
Pradiole-dessus	partie 242	1300	1	profondeur de 30 m constructible	Adduction réseau	Filtre à sable vertical drainé	
	944	1580	1	Espace communal	Adduction réseau	Filtre à sable vertical drainé	
	938	675	1		Adduction réseau	Filtre à sable vertical drainé	
Pradiole debat	813	2500	2	Périmètre de protection MH	Adduction réseau	Filtre à sable vertical drainé	
	partie 811	1780	1	restant parcelle : parc de la 815 et accès à l'habitation Périmètre de protection MH	Adduction réseau	Filtre à sable vertical drainé	
	808	1270	1	Périmètre de protection MH Cu délivré	Adduction réseau	Filtre à sable vertical drainé	
	partie 807	1280	1	Périmètre de protection MH	Adduction réseau	Filtre à sable vertical drainé	
	806	1805	1	CU positif du 18/01/2011 Périmètre de protection MH	Adduction réseau	Filtre à sable vertical drainé	
	partie 917	1160	1	Périmètre de protection MH Hangar démontable présent	Adduction réseau	Filtre à sable vertical drainé	
	partie 805	1300	1	Périmètre de protection MH	Adduction réseau	Filtre à sable vertical drainé	
TOTAL		37520	30				

